



# La CFDT Fonctions publiques demande l'augmentation du nombre de logements temporaires et d'urgence pour les agents publics

**Le logement temporaire** peut parfois être nécessaire pour raison professionnelle en cas de mutation ou de déménagement à la suite d'une embauche, dans l'attente d'une solution de logement durable et adaptée.

**L'hébergement d'urgence** s'adresse à un public bien spécifique, à savoir aux personnes se trouvant dans une situation d'urgence liée à des difficultés familiales ou économiques.

Il apparaît comme un devoir d'assistance à personnes en danger (femmes victimes de violences notamment).

Ce type d'hébergement ne donne pas lieu à l'établissement d'un bail ni au versement d'un loyer (ce qui n'exclut pas une participation financière des personnes accueillies).

Aujourd'hui certains employeurs publics proposent des solutions aux agents en difficulté, et réservent des logements pour faciliter l'accueil et aider leurs agents.

**Un exemple :** Les SRIAS (section régionale interministérielle de l'action sociale) travaillent afin d'augmenter leur offre de logements notamment par le biais de conventions.

La SRIAS d'Ile-de-France apporte quelques solutions :

<http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/vous-venez-d-etre-affecte-e-en-ile-de-france-il-a3608.html>

SUIVEZ  
L'ACTUALITE  
DE LA CFDT  
FONCTIONS  
PUBLIQUES



## Aujourd'hui que revendique la CFDT :

**La CFDT Fonctions publiques revendique que les employeurs publics apportent de l'aide aux agents en proposant des solutions adaptées. Les équipes font preuve de détermination pour mobiliser largement l'ensemble des employeurs dans la durée.**

J'adhère  
à la CFDT

